

CONSEIL MUNICIPAL de DOMPIERRE les ORMES

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 15 SEPTEMBRE 2022

Convocation en date du : 10/09/2022

Date d'affichage de la convocation : 10/09/2022

L'an deux mille vingt-deux, le quinze septembre à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de DOMPIERRE-LES-ORMES se sont réunis dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Mme Géraldine AURAY, Maire.

Présents :

MM. Guillaume BOUCHOT, André CHARNAY, Jean-Yves COURTOIS, Frédéric DEBUS, Michel DESROCHES, Emmanuel FENEON, Bernard LITAUDON, Philippe PROST, Marcel RENON
Mmes Géraldine AURAY, Marie BURILLER, Séverine DEBIEMME, Emilie GIRAUD DEBROSSE, Elisabeth MARTINOT, Véronique VIAL

Absents-excuses : Néant

M. Marcel RENON a été élu secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- 1) Approbation du procès-verbal du 28 juillet 2022,
- 2) Présentation de la convention « Petites Villes de demain » avec la Gendarmerie,
- 3) Avenant n° 3 à la convention de délégation de compétence Transports scolaires Lignes communales ou intercommunales entre la Région Bourgogne-Franche-Comté et la Commune de DOMPIERRE LES ORMES,
- 4) Adhésion aux missions optionnelles du Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de Saône-et-Loire,
- 5) Travaux bibliothèque,
- 6) Rentrée scolaire,
- 7) Campagne de stérilisation des chats - Convention de partenariat avec la Fondation Brigitte Bardot,
- 8) Questions et informations diverses

1°) Approbation du procès-verbal du 28 juillet 2022 - Délibération n° 2022/09/01

Le procès-verbal de la réunion du 28 juillet 2022 est approuvé à l'unanimité

2) Présentation du volet « sécurité » dans le cadre de la convention « Petites Villes de demain » avec la Gendarmerie - Délibération n° 2022/09/02

Mme le Maire indique qu'elle a rencontré M. Jean Gourdon, Commandant de la Brigade de Gendarmerie qui lui a présenté le « volet sécurité » dans le cadre de la convention « Petites Villes de demain ». Ce volet « sécurité » a pour objectif de renforcer la sécurité sur la Commune.

M. Jean Gourdon donne connaissance de ce document en présentant les points suivants :

- 1 - Coordination renforcée entre la Commune et la Gendarmerie par une fluidité de la circulation des informations, par une valorisation des échanges
- 2 - Engagement de la Gendarmerie : anticipation, prévention, coopération opérationnelle
- 3 - Engagement de la Commune : accompagnement et valorisation de la prestation de sécurité, développement des mesures éducatives et de prévention, reconnaissance de l'engagement de la Gendarmerie
- 3 - Fonctionnement et vie du volet sécurité : pilotage semestriel, évolution et ou reconduction du volet sécurité

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- prend acte de ce volet sécurité dans le cadre de la convention « Petites Villes de demain »,
- autorise Mme le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

3) Avenant n° 3 à la convention de délégation de compétence Transports scolaires Lignes communales ou intercommunales entre la Région Bourgogne-Franche-Comté et la Commune de DOMPIERRE LES ORMES - Délibération n° 2022/07/03

La Commune est actuellement titulaire d'une convention de délégation de compétence pour assurer le transport des élèves du 1er degré.

Par mail du 02 août 2022 envoyé par les Services des Transports, la Présidente de la Région informe la Commune que cette convention est arrivée à échéance le 15 août. Le Conseil Régional a donc voté une prolongation d'un an des conventions en vigueur.

Un avenant de prolongation est donc proposé dans ce cadre.

Le Conseil Municipal,

- valide l'avenant n° 3 à la convention de délégation de compétence Transports scolaires Lignes ou intercommunales entre la Région Bourgogne-Franche-Comté et la Commune de Dompierre-les-Ormes
- autorise Mme le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

4) Adhésion aux missions optionnelles du Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de Saône-et-Loire - Délibération n° 2022/07/04

Mme le Maire expose au Conseil Municipal que le Centre de Gestion de la Saône-et-Loire assure pour le compte des collectivités et établissements affiliés des missions obligatoires prévues par la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifié. Notamment, il lui revient d'assurer la gestion des carrières des agents, de gérer la

bourse de l'emploi (www.emploipublic.fr) ou encore d'assurer le fonctionnement des instances paritaires (commission administrative paritaire, comité technique, futur CST), etc.

Au-delà des missions obligatoires, le CDG 71 se positionne en tant que partenaire « ressources humaines » des collectivités et établissements publics par l'exercice d'autres missions dites optionnelles. Dès lors, ces missions sont proposées par le CDG 71 afin de compléter son action et d'offrir aux collectivités et établissements publics un accompagnement pertinent et adapté en matière de gestion des ressources humaines.

Le Centre de Gestion propose ainsi une convention-cadre permettant, sur demande expresse de la collectivité, de faire appel aux missions proposées en tant que de besoin.

Après conventionnement la collectivité ou l'établissement public peut, le cas échéant, déclencher la ou les mission(s) choisie(s) à sa seule initiative et ainsi faire appel aux missions suivantes :

Thème	Prestations
Emploi -mobilité	
	Agence d'intérim territorial
Santé au travail et prévention des risques	Service de médecine préventive
	Prestations d'accompagnement collectif par un psychologue du travail
	Prestations d'accompagnement individuel par un psychologue du travail
	Prestation « Document unique d'évaluation des risques professionnels »
	Mise à disposition d'un ACFI (agent chargé de la fonction d'inspection)
	Service de médecine de contrôle
Administration du personnel	Gestion externalisée des paies et des indemnités
	Retraite CNRACL : demande d'avis préalable à la CNRACL
	Retraite CNRACL : qualification de compte individuel retraite (QCIR)
	Retraite CNRACL : Simulation de calcul
	Retraite CNRACL : Liquidation de pension – retraite normale
	Retraite CNRACL : Liquidation de pension – retraite pour invalidité
	Retraite CNRACL : Forfait simulation de calcul + liquidation de pension pour retraite normale
Gestion des documents et des données	Prestation d'accompagnement à la protection des données
	Prestation d'assistance à l'archivage
	Conseil en gestion des données
Conseil, organisation et changement	Projet de territoire et Charte de gouvernance
	Projet de mandat
	Mutualisation
	Transferts de compétences
	Fusions, modifications et dissolutions d'EPCI

Création de communes
Projet d'administration
Relations élus-services
Projet de service
Diagnostic organisationnel et réorganisation
Coaching individuel
Co-développement
Organisation du temps travail
Règlement intérieur
Outils RH (organigramme, fiches de postes...)
Mise en œuvre ou réforme du régime indemnitaire (RIFSEEP)
Animation de séminaires et d'ateliers de co-construction

Les prestations détaillées dans chaque rubrique sont susceptibles d'évoluer et/ ou de s'enrichir, le CDG 71 souhaitant s'adapter constamment aux besoins des collectivités et établissements publics du département.

L'autorité territoriale rappelle que la mise en œuvre du statut de la Fonction Publique Territoriale étant devenue un enjeu stratégique majeur en raison de sa complexité et de son incidence sur la gestion de la collectivité, ces missions permettent d'assister les élus dans leur rôle d'employeur.

La convention-cadre prendra effet à la date de signature par la collectivité ou l'établissement public co-contractant. Qu'elle que soit la date de signature, le terme de la convention est fixé au 30 juin 2026.

L'autorité territoriale propose aux membres de l'organe délibérant de l'autoriser à signer la convention-cadre proposée par le CDG 71.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de :

- d'adhérer à la convention cadre d'adhésion aux missions optionnelles du Centre de Gestion de Saône-et-Loire, avec effet à la date du 15 septembre 2022
- d'autoriser l'autorité territoriale à signer la convention-cadre et les actes subséquents.

5) Travaux bibliothèque

Une demande de travaux a été sollicitée par la responsable de la bibliothèque afin d'optimiser le rangement. Des devis ont été sollicités.

6) Rentrée scolaire

Mme le Maire fait un récapitulatif de la rentrée scolaire :

- Mme Christelle Chapuis n'a pas repris et est en arrêt maladie jusqu'au 16 septembre.
- Mme Betty Gracbling est en arrêt maladie depuis le 10 septembre et jusqu'au 17 septembre
- Mme Corinne Hurrell est à temps partiel thérapeutique à 80 % depuis le 1^{er} septembre.

- M. Sylvain Ducroux fait la garderie du bus de Montmelard et a maintenant en plus la garderie du bus de Dompiere matin et soir. Le nombre d'enfants le matin étant trop élevé, Mme Adeline Strescher vient le seconder le matin.
- 3 AESH sont présentes dont 2 dans la classe de Madeleine Prost et 1 dans la classe de Katrien Van Damme.
- Le matériel acheté pour la cantine est en cours d'installation
- La tableau blanc n'est pas encore livré par ITD. Il faudra sans doute voir avec un autre prestataire.
- La barrière de l'école va être prochainement réparée, le devis sera transmis au SIRTOM suite aux dégâts occasionnés par leur camion
- Sécurisation de l'accès au groupe scolaire : la Commission des Affaires scolaires doit travailler sur ce dossier
- M. Emmanuel Fénéon a communiqué sur Facebook sur les problèmes de stationnement devant l'école le long de la Départementale.

7) Campagne de stérilisation des chats

Mme le Maire signale qu'elle a reçu plusieurs mails et courriers relatifs à la prolifération des chats, des déjections sur les terrains privés....

Mme le Maire rappelle que la Commune a une obligation d'identification et de stérilisation des chats errants.

Après divers échanges avec Mme Laurent de l'Association Les Protégés de William, une campagne de stérilisation et d'identification des chats errants sera bientôt menée. Des aides financières seront sollicitées auprès d'associations comme 30 Millions d'Amis, Fondation Brigitte Bardot.

8) Questions et informations diverses

a) SIRTOM

Face aux problèmes rencontrés par le tri sélectif, le SIRTOM a passé commande de couvercles jaunes pour remplacer les couvercles de certains bacs noirs, ces derniers étant dorénavant moins utilisés.

b) Terrain de foot

Mme le Maire indique que le devis avec la société pour la réfection du terrain de foot a été mis en suspens en raison de la sécheresse et des restrictions d'eau.

Se pose la question de savoir si cette réfection est bien judicieuse en raison des sécheresses que nous subissons depuis plusieurs années.

c) Salle des fêtes

Mme le Maire rappelle que le Cabinet Modulart a été retenu pour la maîtrise d'œuvre pour la rénovation énergétique de la salle des fêtes.

Deux réunions étaient prévues avec ce Cabinet. Une s'est tenue début août, la 2^{ème} le 30 août. Une réunion aura lieu le 27 septembre prochain à 10 h 00 à la salle des fêtes pour une présentation de l'esquisse.

La commission salle des fêtes est invitée.

L'APS (Avant-Projet Sommaire) sera rendu fin octobre et l'APD (Avant-Projet Définitif) fin novembre. Il conviendrait de prévoir une réunion publique d'informations entre ces deux présentations.

M. Frédéric Debus rappelle qu'une étude de financement a été réalisée auprès d'établissements bancaires.

4 entretiens ont été effectués et 4 propositions ont été reçues.

Une 5^{ème} proposition devrait être reçue le 16 septembre.

La Commission finances étudiera ces propositions le mercredi 21 septembre.

Mme le Maire indique qu'il conviendrait de constituer une commission restreinte pour travailler sur le dossier de la salle des fêtes, avec notamment des élus qui pourront être présents à chaque réunion de chantier qui auront lieu toutes les semaines.

d) Point Droit de préemption Ted Burger

La Commune a fait le choix de préserver et fortifier le tissu commercial. Ne pouvant nous opposer à un changement de destination (commerce transformer en logement) et ayant plusieurs demandes concernant l'ouverture de nouveaux commerces, la Commune a fait savoir au notaire qu'elle préemptait ce local.

e) Raccordement fibre

Quelques foyers de Dompierre sont raccordés à la fibre (secteurs de la Toule et Audour).

Le reste de la Commune sera opérationnel a priori au 1^{er} semestre 2023.

f) Ateliers thématiques

Ils commencent le jeudi 22 septembre à Dompierre à 13 h 30 à la salle des fêtes sur le thème « Habitat, rénovation urbaine et patrimoine ». MM. Frédéric Debus et Michel Desroches assisteront à cet atelier.

Suivra celui sur le thème « Économie et tourisme » à Matour le 07 octobre avec M. Emmanuel Fénéon et le 14 octobre à Tramayes pour le thème « Service, lien social et mobilité » avec Mme Emilie Giraud-Debrosse.

Mme le Maire assistera aux 3 ateliers.

g) Villages Solidaires

Mme le Maire informe le Conseil Municipal que Villages Solidaires a reçu une subvention de 60 000 € pour aider à l'accueil des migrants.

h) Sydesl

L'Assemblée Générale du Sydesl se tiendra à Saint Cécile le lundi 17 octobre à 18 h 00.

i) Exposé sur la problématique climatique

Mme le Maire indique que M. Cédric Grandperret, vice-président de la Communauté de Commune, chargé de la commission développement durable, a donné son feu vert fin août, pour une intervention gratuite d'une demi-heure proposée dans les conseils municipaux pour résumer la problématique climatique.

L'exposé dure environ une demi-heure : le dérèglement/ les causes/ les conséquences/les leviers de solution/ la répartition des tâches/ l'urgence.

L'intervention est proposée avant la séance du prochain conseil municipal soit le 20 octobre à 19 h 00.

h) Mail de M. Maxime Grosjean

Mme Elisabeth Martinot demande quelle suite a été donnée au mail de M. Grosjean relatif à une demande d'autorisation d'utilisation des places de stationnement en face du café lors de l'organisation de soirée concert.

Mme le Maire souhaite préciser, qu'après renseignements pris auprès de l'Association des Maires de France, seul le Maire a le pouvoir de refuser ou non cette autorisation.

Au vu des problèmes occasionnés et afin d'assurer la tranquillité des habitants, elle indique qu'elle ne donnera pas cette autorisation.

e) Travaux église

M. André Charnay indique que ces travaux doivent commencer en début de semaine prochaine.

f) Travaux logement au-dessus de la Pharmacie

Des travaux de rénovation d'un logement communal au-dessus de la Pharmacie sont à réaliser au niveau des sols, peinture et chauffage. Des devis ont été sollicités.

Fin de séance : 22 h 45

Prochaine séance du Conseil Municipal : 20 octobre 2022 à 20 h 00

Prochains bureaux : 30 septembre 2022 à 9 h 00

14 octobre 2022 à 9 h 00

Le secrétaire de séance
Marcel RENON

Le Maire
Géraldine AURAY